

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Subvention à
l'association
Passage à l'art –
Année 2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAUT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

François LEY

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association intercommunale *Passage à l'art* est née de la volonté des 4 communes du GPV de :

- Favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous ;
 - Encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles ;
 - Promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise
 - Participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.
- L'éducation artistique et culturelle auprès des classes continue à être le socle du projet.

En 2019-2020, le projet de l'association se déclinera autour de la thématique des Héros, ordinaires ou supers ! au travers de parcours d'éducation artistique et culturelle : « Classes en bulles ».

Combinant art visuel et littérature, les parcours bande dessinée constituent le socle fondamental du projet de l'association et s'adressent aux classes du territoire en leur proposant des modules de lecture et de pratique artistique autour de l'illustration, du manga, de l'écriture de scénario-storyboard et de réalisation de planches de bande dessinée pour des modules de 4.5 à 15 heures d'intervention. Ils offrent la possibilité aux enfants de rencontrer et expérimenter tous les aspects de la bande dessinée aux côtés d'artistes professionnels lors d'ateliers suffisamment longs pour favoriser la transmission et l'imprégnation autour du cheminement et du processus créatif de l'artiste.

En 2019-2020, 80 classes d'écoles du GPV et de collèges sur le GPV et le département participeront au dispositif « Classes en bulles »

- 9 classes à Bassens
- 15 classes à Cenon
- **27 classes à Floirac** des écoles Louis Aragon ; Albert Camus ; Marie Curie ; Jean Jaurès ; Louis Pasteur
- 21 classes à Lormont
- 8 classes de collèges extérieurs dont **4 classes des collèges** Nelson Mandela et Georges Rayet conjointement au projet Demain Floirac

En amont du Festival, des micro-événements *Préambulles* seront programmés sur les quatre villes en amont du Festival sur Floirac :

- *Combats Graphics* le 7 mai 2020 autour du projet *Bulle ta ville* qui mettra à l'honneur l'univers du comics ; les dessinateurs du Bordeaux Geek Festival s'adonneront, sans merci, à une battle de dessins « Endgame ».

Afin de valoriser les actions menées avec les différents publics tout au long de l'année, l'association intercommunale organisera un Festival *Faites des Bulles*, pendant 6 jours, sous forme d'expositions, d'animations et de rencontres et dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse. L'événement tout public aura lieu les 16 et 17 mai 2020 à l'Espace Garonne de Bassens et réunira une trentaine d'auteurs sur toute la durée du week-end, dans une ambiance participative, conviviale, chaleureuse et à taille humaine.

L'exposition scolaire réunissant les productions des classes participantes sera au cœur de l'évènement et mettra à l'honneur la formidable créativité des artistes en herbe autour des auteurs et illustrateurs professionnels qui les ont accompagnés.

La Ville de Floirac est ainsi sollicitée pour un financement de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) pour l'année 2020.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette participation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Culture du vendredi 6 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation de la Ville de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) à l'Association *Passage à l'Art*.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	



Le Maire,